

Un accident peut être lourd de conséquences pour une famille

L'assurance-accidents est obligatoire en Suisse. Il s'ensuit que les enfants et les adolescents ainsi que les femmes et les hommes au foyer ne bénéficient souvent que de la protection minimale prescrite. Une famille peut toutefois rapidement connaître des difficultés financières en raison d'une couverture insuffisante, notamment en cas de séjours prolongés à l'hôpital. Avec sa nouvelle assurance-accidents, AXA Winterthur met les familles à l'abri de telles situations.

Seules des prestations minimales sont couvertes par l'assurance-accidents légale. Incluse dans l'assurance-maladie obligatoire, celle-ci ne couvre que les frais médicaux et les soins. Les autres coûts, par exemple pour les moyens auxiliaires, les frais de transport et de sauvetage ne sont que partiellement couverts. Il existe également des limites concernant les traitements des personnes accidentées hors de Suisse.

La question de la responsabilité civile se pose en outre souvent en cas d'accident. Les mises au point qui en résultent peuvent être très longues et entraîner le blocage des fonds requis de toute urgence. Une assurance-accidents complémentaire désamorce en revanche toute situation d'accident en procédant à des paiements immédiats, indépendamment de la question de la faute.

Les familles ont des besoins particuliers rarement pris en compte

En cas d'accident, les familles sont souvent confrontées à d'autres frais qu'elles n'avaient pas anticipés et pour lesquels il n'existe alors aucune couverture. Si un enfant est accidenté pendant les vacances et doit être hospitalisé loin de chez lui, les parents doivent s'attendre à des dépenses supplémentaires, par exemple pour l'hébergement à proximité de l'hôpital ou pour se rendre sur place à plusieurs reprises.

Les accidents subis par des adolescents peuvent également générer des coûts supplémentaires, puisqu'ils ont besoin de rattraper les cours avec l'aide d'un répétiteur, voire de cours de soutien qui peuvent rapidement s'avérer coûteux. Ces coûts peuvent être couverts par l'assurance d'une indemnité journalière en cas d'hospitalisation, telle que prévue dans la nouvelle assurance-accidents d'AXA Winterthur pour les enfants et les adolescents.

L'invalidité d'un enfant suite à un accident génère souvent des coûts exceptionnellement élevés, par exemple pour le financement des aménagements du logement ou des moyens auxiliaires requis pour affronter le quotidien. Les enfants n'ayant pas encore intégré la vie active, l'assurance-invalidité ne paye que les prestations minimales prescrites. Le module supplémentaire «capital en cas d'invalidité» inclus dans l'assurance-accidents d'AXA Winterthur permet aux parents de se prémunir contre de telles difficultés financières.

Des coûts supplémentaires sont également engendrés si la mère ou le père au foyer est accidenté(e). L'indemnité journalière prévue dans l'assurance-accidents permet par exemple de couvrir les dépenses afférentes à une aide-ménagère.

Ces exemples montrent qu'AXA Winterthur a conçu sa nouvelle assurance-accidents pour les particuliers de manière à offrir une couverture optimale répondant aux besoins des familles. Dans chaque cas de figure, il est important de bénéficier de conseils individuels afin de trouver la configuration des différents modules qui convient à sa famille.